

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
 JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 » — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.
 9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
 1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
 4 — 13 — — Express.
 7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
 8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
 5 — 37 — — soir, Omnibus.
 10 — 30 — — Express.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
 AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
 chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Une dépêche de Madrid nous annonce, comme très-prochaine, la publication dans la *Gazette officielle* de la décision relative aux prélats. On assure que trois d'entre eux seront cités devant le tribunal suprême et quatre autres devant le conseil d'Etat. Quarante, par contre, recevront des remerciements.

Il s'agit, on le sait, de l'accueil fait par l'épiscopat espagnol à la circulaire ministérielle relative au concours prêté par certains membres du clergé à l'insurrection carliste, qui depuis... Mais alors, on lui faisait l'honneur de la redouter.

Une autre dépêche de Madrid nous apprend que le maréchal Prim sera de retour dans la capitale des Espagnes vers le milieu de ce mois.

On mande de Berne que, répondant à la note du 9 avril du prince Hohenlohe concernant le concile, le conseil fédéral suisse a repoussé le projet de conférence proposée. Le conseil fédéral, tout en partageant les principes exposés dans la note bavaroise, croit inutile de prendre des mesures préventives contre les décisions du concile.

Ainsi qu'il avait été présumé, le sénatus-consulte a été voté lundi, et un décret impérial, inséré au *Journal officiel*, déclare close la session extraordinaire du Sénat, ouverte le 2 août 1869.

Le *Peuple* fait cette réflexion :

« Le sénatus-consulte est voté par 154 voix contre 3; après les sept sages du Corps-Législatif, on aura donc les trois sages du Sénat. Un si petit nombre d'opposants montre bien que la réforme parlementaire était universellement désirée, et que la haute assemblée veut marcher avec le pays. »

On lit dans la *Presse*, de lundi :

« L'état général de l'Empereur a été, hier, moins satisfaisant que ces jours passés, par suite des variations de l'atmosphère. Sa Majesté a gardé le lit une grande partie de la journée, et n'a reçu que l'Impératrice, le Prince impérial, et pendant quelques instants son chef de cabinet. La faiblesse est toujours très-grande, malgré la diminution des douleurs. »

« Les médecins sont revenus hier dans la soirée et ce matin; et, loin de lui conseiller la promenade en voiture dans Paris, dont parle ce matin le *Constitutionnel*, ils en ont dissuadé l'Impératrice, qui en avait émis l'idée. Quoiqu'il n'y ait rien de plus grave dans cet état, aujourd'hui qu'hier, on peut affirmer que le repos le plus absolu et l'éloignement de tous les sujets de préoccupations sont impérieusement prescrits à Sa Majesté. »

« On considère comme abandonné le voyage de l'Impératrice à Constantinople. »

— Même journal, *trois heures et demie*.

« Des bruits alarmants ont circulé aujourd'hui à la Bourse, où s'est produite une baisse assez forte; nous sommes allés aux renseignements, et nous croyons pouvoir affirmer que

ces bruits sont, sinon inventés, du moins considérablement exagérés. D'après les nouvelles venues de Saint-Cloud, la situation est la même que les jours précédents; et aucun fait nouveau n'est venu l'aggraver. »

Le *Journal officiel* publie la note suivante, qui calmera, il faut l'espérer, l'émotion exagérée répandue dans le public depuis deux ou trois jours.

« Des bruits alarmants sur la santé de l'Empereur ont été répandus aujourd'hui à la Bourse. Ces bruits, qui paraissent surtout venir de spéculateurs étrangers, n'ont rien de fondé. »

« L'Empereur se lève tous les jours, signe les décrets et expédie les affaires comme à l'ordinaire, et si les douleurs rhumatismales se sont prolongées, la santé de Sa Majesté n'a jamais inspiré la moindre inquiétude. »

Nous trouvons, d'autre part, dans les journaux des départements, la dépêche suivante, adressée aux préfets par le ministre de l'intérieur.

« Paris, 6 sept, 9 h. du soir. »

« La baisse de la Bourse a eu pour cause des nouvelles financières d'Allemagne et des bruits inexacts sur la santé de l'Empereur. »

« Hier et aujourd'hui, l'Empereur s'est levé et va de mieux en mieux. »

M. Ledru-Rollin ne rentrera pas en France. C'est ce qui ressort de la lettre suivante, publiée par le *Réveil* :

« Londres, 31 août 1869. »

« Mon cher ami,

« Oui, en droit, je puis rentrer. Mais

entre le droit et le fait, il y a toujours le même abîme.

« En fait, et je vous garantis le renseignement, aussitôt l'amnistie signée, ordre fut transmis aux ports de débarquement de m'arrêter. Je devais être détenu jusqu'à ce qu'on eût fait revenir de Cayenne, pour une confrontation, mes prétendus complices. »

« Toute la presse se fût-elle soulevée, qu'il n'y aurait pas eu réponse à cette objection juridique : Ledru-Rollin nie, les autres affirment, une confrontation seule peut décider. »

« Accepter la justice impériale m'eût infiniment coûté; cependant, s'il se fût agi d'une détention ordinaire, j'en eusse pas hésité. Mais vous savez, hélas! ce qu'il faut de temps pour aller à Cayenne et en revenir, surtout avec peu de bon vouloir. C'est une affaire de longs et longs mois. »

« Et j'avoue qu'en présence d'une éventualité considérée par tous comme certaine, la perspective d'être presque indéfiniment entre les quatre murs me tente peu... »

« Mais ce que je tiens à constater, c'est que la différence entre la théorie et la pratique, entre le droit et la force, soit bien constatée, pour que l'opinion ne reste pas sous cette impression, qu'il ne dépend absolument que de moi de rentrer, et que je ne le veux pas. »

« Ayant toujours professé que le devoir est à Paris, au milieu de vous autres qui combattez sans trêve, je serais désolé que mes vieux compagnons, et que surtout cette jeunesse si ardente, ces braves ouvriers qui, dans ces derniers temps, m'ont donné tant de témoignages de sympathie, pussent croire que je me complais dans le rôle d'émigré. Tout en les respec-

FEUILLETON.

22

L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

PREMIÈRE PARTIE.

LE PATRE DU BOGAGE.

(Suite.)

Il se tut, croisa ses bras sur sa poitrine, et refoula courageusement les dernières larmes qui roulaient dans ses yeux. Duhoux, ébahi, comme hébété, le regardait en silence, cherchant, mais en vain, à s'expliquer ce qu'il voyait et ce qu'il entendait; se demandant de nouveau comment il était possible qu'on se désespérât parce que, au lieu d'être le fils d'une bohémienne sans sou ni maille, on était le fils d'une comtesse riche à millions. Assurément c'était là un problème insoluble pour une intelligence comme celle de l'assassin de Sylvia.

Lorsqu'il se sentit tout-à-fait calme, le père se remit à interroger Roch Duhoux.

— Vous m'avez parlé d'une Sylvia la mulâtresse, dit-il. Quelle était cette Sylvia?

— Une servante très-dévouée, en apparence, au chevalier de Morsanges. Le chevalier, qui avait résolu de vous proscrire de la famille, de vous faire élever loin de la France, dans les colonies, vous confia à ses soins, la combla de bienfaits, et la fit partir secrètement. Mais, en route, elle conçut l'idée de retourner seule à la Guadeloupe. Alors elle vous abandonna au bord d'un chemin, après avoir posé votre berceau sur un tertre au pied d'une croix.

— Qui vous a dit cela? demanda Bénédicte attentif et réfléchi.

Duhoux parut d'abord embarrassé, puis il répondit brusquement :

— Parbleu! je l'ai vu!

— Vous?

— Oui, moi.

— Et vous avez toléré un tel abus de confiance?

Le misérable hésita de nouveau, mais il eut bientôt improvisé une réplique conforme au récit mensonger qu'il faisait.

— Eh! donc, dit-il d'un ton bourru affectant la franchise, j'avais été chargé de conduire jusqu'à Nantes cette Sylvia et le nouveau-né. En sorte que la mulâtresse me fit part de son projet. Ma foi! je ne me pique pas d'être un Caton ou un saint Vincent-de-Paul. J'ai accepté un peu d'or qu'elle m'offrait, et j'ai laissé les cho-

ses aller leur train. Voilà pourquoi j'en sais si long. Etes-vous content?

— Pas encore, car je ne m'explique pas comment vous avez pu savoir que j'avais été recueilli par les Cazeaux.

— Oh! c'est bien simple. A peine étiez-vous sur le tertre au pied de la croix, lorsque j'entendis le roulement d'une charrette dans le sentier. Je suis naturellement curieux, et je voulus voir si les passants vous emporteraient. Je me cachai derrière des broussailles et j'attendis. Les passants s'arrêtèrent devant votre berceau, eurent pitié de vous et vous emportèrent. Il faisait nuit, mais la lune éclairait. Grâce à son éclat, je reconnus en eux les fermiers de la Benardière. J'en fus content, car, à vrai dire, vous ne pouviez pas tomber en de meilleures mains.

A mesure que Duhoux racontait, le père appuyait sur lui un regard étrangement investigateur. Il semblait qu'il fût envahi par un sinistre pressentiment.

— Après cela, qu'avez-vous fait? demanda-t-il. Vous avez quitté le service du chevalier de Morsanges, et vous vous êtes rendu à Paris?

— Oui, j'avais le désir de visiter la capitale, et, fouette, cocher, je me mis en route. A Paris, je n'ai guère prospéré, hélas! C'est ce qui a décidé, — un peu tard, il est vrai, — mon retour au pays. Je suis

revenu, du reste, avec l'espoir de vous retrouver ici, et de vous apprendre ce que vous savez maintenant. Je vous avouerai même que je me reprochais de ne l'avoir pas fait plus tôt, car je suis un honnête...

Mais il ne put achever cette phrase dont il avait contracté l'habitude et le tic. Deux mains s'abattirent rudement sur ses épaules et les serrèrent avec la violence de deux étaux.

— Tu es un bandit! s'écria le père d'une voix sifflante et terrible. Tu as assassiné cette Sylvia et tu l'as dépouillée! C'est toi qui as exposé mon berceau sur le bord du chemin! et tu n'es allé à Paris que pour jouir plus librement des fruits du meurtre et de la rapine!

— Moi! moi! articula Duhoux, la voix haletante, la face livide, les jambes pliées sous la robuste étreinte des deux mains.

Il paraissait terrifié.

— Oui, toi! N'essaye pas de nier! reprit Bénédicte, dont les yeux flamboyaient. Tu es un scélérat, te dis-je! Tandis que tu parlais, tout dénonçait en toi le crime que tu t'efforçais de cacher! Infâme! je te livrerai à la justice, qui, mise sur la trace de ton forfait, saura bien en découvrir la preuve et en faire éclater l'évidence.

Cette menace, loin d'épouvanter Roch Duhoux, sembla, au contraire, calmer sa frayeur. Il se remit un peu d'aplomb et parvint à reprendre une partie de son

tant, je n'ai jamais pu partager les scupules de ceux qui restent loin du foyer d'action.

• A vous de cœur.

• LEDRU-ROLLIN.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

— Par suite de la maladie de l'Empereur, toutes les réjouissances bruyantes de la fête de Saint-Cloud ont été interdites.

— Le prince Napoléon ne quitte pas Paris.

— On dit M. de Persigny sérieusement malade aussi, à son château de Chamarande.

— On donne comme positif que la levée du camp de Châlons aura lieu le 15 septembre.

— M. Victor Hugo vient d'accepter la présidence du congrès de la ligue internationale de la Paix et de la Liberté, qui s'ouvrira à Lausanne (Suisse), le 14 septembre.

— L'affaire du pourvoi de MM. Pic et Taillefer vient d'être inscrite au rôle de la chambre criminelle de la Cour de cassation, présidée par M. Faustin-Hélie.

M. l'avocat général Connelly occupera le siège du ministère public. M^e A. Morin et Courrot soutiendront le pourvoi de M. Pic, et M^e Bozerian, celui de M. Taillefer.

M. le conseiller Barbier fera le rapport. On pense que cette affaire occupera toute une audience, et qu'elle sera examinée par la cour aujourd'hui jeudi.

— Il paraît, dit le *Salut public*, que nous aurons, en 1869-70, un hiver qui fera époque; nous en avertissons nos lecteurs afin qu'ils prennent leurs précautions. Ce n'est pas seulement les almanachs Mathieu qui le prédisent, mais les savants qui l'annoncent. Et voici comment :

Selon M. Renou, l'hiver de 1868-69 a été extrêmement remarquable par sa douceur, et sa température moyenne; la plus élevée que l'on connaisse, a été de 6° 65. Or, les trois hivers les plus chauds du siècle étaient ceux de 1822, 1828 et 1834, dont les températures moyennes étaient 6°, 6° et 6° 27. Antérieurement au siècle actuel, on ne trouve parmi les hivers, dont la température moyenne a été calculée, que l'hiver de 1797 qui, par sa température élevée, approche de 1869.

Les froids survenus en janvier dernier sont même une analogie de plus entre ces deux hivers, car il ne s'était pas produit d'abaissement de température pareil durant les hivers doux que nous venons de citer.

D'après M. Renou (nous empruntons ces détails au *Bulletin de l'Association scientifique*), depuis la grande perturbation de 1859 et de 1860, les années sont plus chaudes, plus claires et plus sèches, la pression barométrique plus élevée que d'habitude. Selon

audace.

— En supposant que je sois coupable, dit-il, à quoi servirait-il de me livrer ?

— A te faire pendre ou rouer vif !

— Allons donc ! vous ne réfléchissez pas que ce donj vous m'accusez date de vingt ans. Or, il y a prescription, comme on dit, et la justice est impuissante à me condamner.

— C'est un aveu cela, misérable ! On ne calcule pas si juste quand on est innocent. Il y a prescription pour l'assassinat de Sylvia, soit ! Mais est-ce donc le seul crime que tu aies commis ? Qu'as-tu fait depuis vingt ans ?

— J'ai vécu honnêtement à Paris.

— Tu veux railler !... Dès qu'on s'est engagé dans la voie du sang, on ne s'arrête plus. On glisse, on roule sur la pente fatale, et je suis convaincu que tu as tué plus d'une fois.

— C'est faux !

Mais la voix du misérable tremblait.

— Oui, je suis convaincu que déjà tu as été condamné ! poursuis le père implacablement.

— Ah ça ! vous devenez insensé ?

— Je suis convaincu enfin que tu as traîné le boulet au bagne, et que ton épaule porte la marque de ton ignominie !

lui, ces anomalies ne peuvent manquer de trouver prochainement une compensation : l'avant-dernier hiver correspond bien à celui de 1828; tout annonce donc que nous devons avoir, vers 1870, un grand hiver analogue à celui de 1829-1850.

— La cavalerie française, ramenée à un *type unique*, n'aura qu'un uniforme ainsi que cela se passe pour les cent régiments d'infanterie de ligne.

Il doit résulter de cette réforme de grandes économies.

Cette mesure est l'une des dernières prises par le maréchal Niel.

— L'*Opinion nationale* annonce l'arrivée à Paris de M. Victor Considérant, ancien représentant du peuple à la Constituante et à la Législative.

Condamné à la déportation et à la mort civile après la manifestation du 15 juin 1849, M. Considérant s'était rendu au Texas pour y réaliser l'utopie de Charles Fourier. Ses tentatives phalanstériennes n'ont pas eu le succès qu'il espérait, et depuis quelques temps déjà M. Considérant attendait le moment de revenir en France.

— L'expédition au pôle Nord, dirigée par M. Gustave Lambert, ne peut se mettre en route. Un journal annonce qu'il manque environ 180,000 francs pour entreprendre cette campagne de quatre années, dont deux au moins d'hivernage au pôle même.

— La correspondance Bullier a annoncé l'autre semaine, en deux lignes, l'assassinat par des Touaregs de M^{lle} Tinné, cette riche hollandaise qui avait la passion des voyages aventureux. On espérait que cette nouvelle serait démentie, mais des renseignements particuliers, venus d'autre part, semblent la confirmer aujourd'hui. M^{lle} Tinné n'avait pas encore trente ans. Libre, riche, elle s'était livrée tout entière à sa passion pour les voyages. Elle avait frété un yacht sur lequel elle avait fait le tour du monde. Très-bonne et très-généreuse, elle était adorée du peuple de matelots et de serviteurs au milieu duquel elle vivait.

Son caractère fantasque, cependant, l'étrangeté de ses caprices l'avaient mise dans plus d'un mauvais pas. On ne serait pas étonné qu'elle n'ait dû sa triste fin à une de ses excentricités autoritaires dont elle était coutumière. Quoiqu'il en soit, c'est en allant de Mursk à Chât, sur la route d'Alborgoush, dans le Sahara, que la hardie voyageuse aurait été assassinée avec deux matelots de sa suite.

M^{lle} Tinné avait quitté en dernier lieu Tripoli, où le pacha lui avait fait une réception magnifique. M^{lle} Tinné voyageait revêtue d'un costume étrange : moitié homme, moitié femme.

Duhoux, tout effrayé, glissa la main dans une poche de sa veste. Il en tira furtivement un poignard dont il essaya de frapper Bénédicte.

Mais le père vit le mouvement, saisit la main et la désarma.

— Quand je te disais que tu n'es qu'un assassin, avais-je tort ? s'écria-t-il avec une explosion de colère et de dédain.

Alors, enfonçant la pointe du poignard dans un lambeau de vêtement, il y pratiqua une large déchirure et y mit à nu l'épaule droite du bandit.

Aussitôt, sous un reflet de lune, apparurent nettement deux lettres sinistres, deux lettres révélatrices d'un lugubre passé : T. F.

Quoiqu'il s'y attendit, Bénédicte ne put s'empêcher de frémir. Il eut cependant le courage d'appuyer le doigt sur les majuscules infâmes :

— Allons, dit-il, je ne me trompais pas. En voilà la preuve. Oseras-tu nier maintenant ?

Duhoux était comme terrassé. Il eut quelque peine à se relever de cet abatement.

— Il y a évidence, répondit-il enfin avec résolution, pourquoi nierais-je?... C'est égal, vous êtes tout de même un fin matois, et vrai, vous feriez un fameux sorcier.

Il prononça ces derniers mots d'un ton doux et

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le dimanche 5 septembre, le comice agricole de notre arrondissement tenait ses assises à Nueil-sous-Passavant, dans deux pièces de terre appartenant à MM. Lemoine.

Nombre de notabilités s'étaient rendues à l'invitation de M. le président du comice; parmi elles, on remarquait M. Louvet, député de l'arrondissement; M. de la Selle, membre du conseil général; M. Lambert-Lesage, membre du conseil d'arrondissement.

Les éleveurs du canton de Vihiers n'avaient pas fait défaut. Dès neuf heures du matin, ils se faisaient inscrire et prenaient la place qui leur était assignée.

CONCOURS DE LABOURAGE ET D'ANIMAUX DOMESTIQUES.

En raison de l'extrême sécheresse de cette saison, l'on a craint un instant qu'il n'y eût pas de concours de labourage; quoiqu'en petit nombre, les concurrents se sont mis à l'œuvre, et en présence de la supériorité du travail exécuté et malgré les prescriptions du programme, quatre primes ont été accordées dans l'ordre ci-dessous.

1^{re} MM. Davy, domestique de M. Renard, propriétaire à Montchemin, commune de Nueil-sous-Passavant;

2^o François Reuiller, fermier à la Tabloitière;

3^o Martin, domestique, chez M. Fléchaut;

4^o Guillemet, fermier à la Retaudière.

Un rappel de prix a été fait pour M. Chaulouineau, fermier aux Portes-Rouges, commune de St-Georges-Chatelais. Cet excellent cultivateur a bien exécuté le meilleur travail; mais, d'après l'article 15 du programme, en raison de ses succès de l'année dernière, il a dû être mis hors concours.

Espèce chevaline.

Le concours de 1869 a été remarquable par le grand nombre de sujets de l'espèce chevaline présentés à l'examen du jury.

M. Séchet, de St-Lambert-des-Levées, mis hors concours (art. 15 du programme), a reçu une médaille de bronze.

Quatre primes ont été accordées aux éleveurs ci-après désignés, pour les plus belles juments suivies d'un poulain.

1^{re} MM. Houteau, de la Fosse-de-Tigné;

2^o M^{me} de Charnières, d'Angers;

3^o Bompas, de Montilliers;

4^o Abraham, de St-Hilaire.

Cinq primes aux poulains d'un an (mâles et femelles).

1^{re} MM. Sechet, de St-Lambert-des-Levées;

2^o Cormier, de Nueil;

3^o Abraham, des Verchers;

4^o Poitou, de Vihiers;

5^o Jandouin, de Dénézé.

sans doute dans l'espoir de flatter le père et de l'apaiser.

Puis, sans y être contraint et pour complaire à Bénédicte, en lui montrant jusqu'à quel point il avait deviné juste, il lui raconta cyniquement sa vie depuis le jour où il avait quitté le château de Morsanges pour se rendre à Paris. Vie de débauche immonde, où l'orgie grossière, la basse luxure et le jeu effréné avaient dévoré promptement le produit du vol fait sur le cadavre de Sylvia. Après quoi, le scélérat, incapable de se remettre au travail, s'était affilié à une bande de coupe-jarrets. Il avait tué, il avait volé de nouveau. Puis il avait été pris avec quelques-uns de ses compagnons.

Alors il s'était fait délateur, et, tandis que ses complices étaient roués vifs, on le conduisit, lui, au bagne, où il demeura quinze ans.

— A l'expiration de ma peine, poursuivit-il, je fus mis en liberté, et je retournai à Paris. Là, parfois mendiant, parfois gagnant un morceau de pain à la sueur de mon front, je vécus tant bien que mal, plus souvent mal que bien.

Enfin, un jour je me souvins de l'enfant abandonné au pied de la croix; il me poussa dans l'esprit l'idée dont je vous ai dit un petit mot. Je pris résolument le chemin de la Bénardière, et me voici.

(La suite au prochain numéro.)

Quatre primes aux poulains de 2 ans (mâles et femelles).

1^{re} MM. Vaillant, de Concourson;

2^o Champion, de St-Lambert;

3^o Davy, de Montilliers;

4^o Paineau, de Montilliers.

Race mulassière.

1^{re} prime. MM. Ragot, des Verchers;

2^o — Taillé, de St-Macaire.

Espèce bovine.

Le nombre d'animaux présentés au concours, était moindre que pour l'espèce chevaline, mais ils étaient fort beaux, et font le plus grand honneur aux cultivateurs de notre arrondissement.

Quatre primes aux taureaux de toutes races, âgés d'un an au moins.

1^{re} MM. Vinsonneau, du Prieuré de St-Georges-Chatelais;

2^o Fléchaut, maire de Nueil;

3^o Gueffier (Luc), de Louresse;

4^o Dufresne, de St-Lambert.

Quatre primes aux vaches laitières.

1^{re} MM. Chauvigné, des Verchers;

2^o Aubineau, de Concourson;

3^o Chicoteau, de St-Georges-Chatelais;

4^o Chouteau, de Nueil.

Quatre primes aux génisses.

1^{re} MM. Joseph Touchais, de St-Georges-Chatelais;

2^o Denis Touchais;

3^o Chanlouineau;

4^o Vinsonneau.

Espèce porcine.

Aucun verrat n'a été présenté.

Pour les truies, une seule, présentée par M. Gueffier, de Louresse, a été jugée digne d'une récompense.

Espèce ovine.

1^{re} MM. Alexandre Percher, de St-Georges-Chatelais, pour son bélier;

2^o Veger, de Tancoigné, pour son plus beau lot de brebis;

3^o A la femelle Tinon, de Tancoigné, pour son lot de brebis.

Il y avait également une exposition d'instruments aratoires perfectionnés.

M. le comte de Charnières, de Nueil, a obtenu une médaille d'argent pour sa charrue Braban, premier modèle;

M. Foucher, constructeur-mécanicien à Vihiers, une autre médaille pour ses herses et charrues.

Pendant la distribution des prix, et à plusieurs reprises, la musique de Nueil, qu'a formée l'instituteur, M. Davy, et qu'il dirige avec talent, a exécuté divers morceaux qui ont fait le plus grand plaisir.

A cinq heures, une magnifique banquet réunissait à la mairie, les membres du comice, et les notables habitants du pays. Au dessert, M. Louvet, député de notre arrondissement, s'est levé; il a parlé des travaux de l'Assemblée législative pendant la courte session qui a eu lieu depuis les élections; puis il a porté un toast à la France libérale, au Souverain qui la gouverne avec ce même esprit, et à l'Agriculture. Sa voix a trouvé de nombreux échos.

Un second toast chaleureusement accueilli a été porté au député de notre arrondissement par l'un des convives.

A 7 heures, cette brillante réunion s'est rendue au feu d'artifice qu'offrait la commune de Nueil.

M. Fléchaut, maire, avait préparé une fête des plus attrayantes, qui a attiré dans sa commune les populations voisines et même celles de localités éloignées.

Après le concours du Comice, il y a eu sur la grande route courses de vélocipèdes, dans lesquelles les concurrents ont rivalisé d'adresse et d'agilité; puis mat de cocagne et réjouissances de toutes sortes.

Pendant ces différents jeux, M. Davy, le chef de musique, et les jeunes exécutants se sont mis à la disposition de l'administration avec une bonne grâce digne de leur savoir.

Nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt le rapport suivant du jury chargé d'examiner les exploitations les mieux dirigées du canton de Vihiers. Il initie aux progrès de l'agriculture dans cette partie de notre arrondissement, et expose les motifs qui ont déterminé le jury à décerner les primes aux sieurs Turpault, de la Simonière, et Bibard, de la ferme du Bourneau.

Messieurs,

Les propriétaires cultivateurs et fermiers du canton de Vihiers ont été prévenus, en mai dernier, par des affiches apposées dans les communes de leur résidence, qu'à l'occasion des concours de labourage et d'animaux domestiques qui devaient avoir lieu dans le canton de Vihiers en 1869, il serait décerné une prime de deux cents francs, accompagnée d'une médaille d'honneur en vermeil, à celui d'entr'eux, reconnu par le jury, ayant l'exploitation la mieux dirigée et entretenant, relativement à sa surface, la plus forte proportion du meilleur bétail.

Cinq concurrents se sont présentés, savoir : MM. Turpault, François, fermier à la Simonière, commune de St-Paul-du-Bois ;

Bibard, René, fermier au Bourneau, commune de St-Hilaire-du-Bois ;

Goubault, Louis, fermier à Bry, commune des Cerqueux-sous-Passavant ;

Reveillère, Jean, fermier aux Hais, commune de la Salle-de-Vihiers ;

Chemineau, Jean, propriétaire exploitant, à la Porte, commune de la Salle-de-Vihiers.

Le 3 juillet dernier, en assemblée générale, MM. les membres du Comice présents ont décidé à l'unanimité que le concours aurait lieu aujourd'hui 5 novembre 1869, à Nueilsous-Passavant, et ont délégué pour visiter les exploitations des concurrents, MM. Rocher, vice-président, Dufresne et Delège, membres du Comice.

Les visites ont eu lieu les 6 et 7 juillet ; en voici le compte-rendu :

La Simonière, située commune de St-Paul-du-Bois, appartient à M. Détriché de Barrassé, du Lion-d'Angers ; elle est cultivée par Turpault François.

La contenance cadastrale est de 33 hectares, dont 22 hectares 80 en terres labourables, 9 hectares 80 en prés naturels ; le reste en jardin, cours, bâtiments et dépendances.

Le sol est argileux, froid, humide, demandant beaucoup de travail pour le cultiver et l'assainir, et aussi beaucoup d'engrais pour le rendre productif, vu sa médiocrité.

Les pâturages ainsi que les fourrages sont assez abondants, mais peu nutritifs.

Les bâtiments d'habitation, ceux d'exploitation, et les étables, laissent beaucoup à désirer comme construction et hygiène. Quoique peu éloignés d'un chemin de grande communication, l'accès en est difficile d'hiver, ainsi que les chemins d'exploitation de la ferme.

Les terres et les prés, divisés en parcelle variant de 2 à 3 hectares, s'étendent autour des bâtiments, au midi, à l'ouest et au nord. Le tout est renfermé par des fossés dont les bords sont plantés d'ormes et de chênes et aussi de haies vives, suivant les usages locaux.

Les terres arables sont employées chaque année, savoir : un quart en choux, navets, betteraves et pommes de terre, pour l'engraisement d'hiver des bœufs et vaches et aussi des porcs ; — un quart en fourrages verts, vesceaux, maïs, blé noir, pour le printemps et l'été suivants ; — les deux autres quarts en céréales d'automne (froment et avoine d'hiver) dans lesquels on sème tous les ans, sur 6 hectares, du trèfle pour récolter comme fourrage sec et de la minette pour pâturages.

Les choux et les trèfles ne reparaissent que tous les quatre ans dans le même terrain.

Les froments sont toujours semés sur des choux, des trèfles et de la minette, ainsi que

cela est pratiqué dans toutes les fermes du canton de Vihiers.

La partie en choux, navets, betteraves et pommes de terre est très-bien cultivée, et abondamment fumée avec du fumier d'étables et du noir ; aussi ces récoltes font espérer d'être abondantes.

Celle en fourrages verts actuellement consommés est en guérets bien soignés ; quant à la partie semée en minette, destinée à recevoir du froment, la sécheresse n'a pas permis d'y faire entrer la charrue.

Celle en céréales d'automne, malgré les pluies trop fréquentes du printemps dernier, et très-contraires aux terres de la Simonière, donnera encore une récolte assez bonne.

Toutes les cultures se font autant en planches qu'en sillons, par les animaux de la ferme, à l'aide d'instruments aratoires usités dans le pays, en très-bon état, et nombreux.

Les céréales sont coupées à la faucille et battues par une machine système appartenant au fermier.

Les fumiers des étables sont très-abondants ; plusieurs dépôts existant dans les cours ont été évalués à 140 mètres cubes. Ils sont destinés ainsi que ceux à venir à être mélangés avec de la terre et de la chaux pour recevoir les blés d'automne.

Indépendamment des engrais de la ferme, Turpault achète tous les ans pour 1,000 à 1,200 francs d'engrais naturels et artificiels. Cette année il a affirmé avoir étendu dans ses prés naturels pour 1,500 francs de noir, dont il a été très-satisfait.

Le rendement des prés naturels par hectare peut être évalué en moyenne à 3,800 kil., soit pour 10 hectares 38,000 kil. ; celui des prés artificiels, dans la même proportion, soit pour 3 hectares 11,400 kil. ; au total, 49,400 kil. de fourrages secs récoltés par an, destinés à nourrir et à engraisser :

8 Bœufs de travail ;
6 Mères vaches laitières ;
8 Taureaux et taurices d'un an ;
4 Veaux de lait ;
1 Pouliche de 3 ans (1^{er} prix du concours de 1868).

1 Poulinière suivie d'une fort belle pouliche.

2 Bœufs durhams manceaux à l'engrais et remarquablement beaux.

Au total, 31 bêtes de gros bétail dont 27 élèves.

Ce nombre d'animaux ne varie pas, il est indispensable. En plus, il est engraisé tous les ans, 10 bœufs et vaches, autant de porcs, achetés en temps opportun.

En admettant que les 10 porcs représentent 2 bêtes de gros bétail, et en prenant pour base le chiffre de 6 bœufs achetés, nous obtenons un total de 39 têtes de gros bétail, pour 33 hectares. Cette proportion est considérable. Aussi, depuis que Turpault cultive la Simonière, le sol de cette propriété s'est bien amélioré.

Le personnel de l'exploitation comprend : Turpault et sa femme, trois grands domestiques, deux servantes ; au total, sept individus toute l'année, sans y comprendre les journaliers dans le moment des récoltes.

La ferme de la Simonière est dirigée par Turpault et sa femme avec une grande intelligence et beaucoup de soins ; l'intérieur de l'habitation est d'une grande propreté, les meubles et autres objets mobiliers s'y trouvent placés irréprochablement.

Tous les animaux sont en bon état et aussi bien traités que possible, vu les mauvaises conditions d'hygiène des étables. Les fourrages secs rentrés, sont placés avec soin sous des hangars à portée des écuries. Ceux en barges dans les cours sont dans les mêmes conditions ; tous les travaux de culture ne laissent rien à désirer, les clôtures parfaitement entretenues ainsi que les fossés et les rigoles d'irrigation pour les prés.

Passons maintenant à la ferme du Bourneau.

Cette ferme est située commune de Saint-Hilaire-du-Bois. Elle appartient à M. le marquis

de Perrochel. La contenance cadastrale est de 41 hectares dont 34 de terres labourables, 6 en prés naturels, le surplus en jardin, cours, bâtiments et dépendances.

Bibard, René, en est le fermier.

Les bâtiments d'habitation, ceux d'exploitation laissent aussi beaucoup à désirer.

Le sol du Bourneau, argilo-sablonneux et aussi graveleux, est plus riche, plus fertile et supérieur à celui de la Simonière. Presque tous les terrains ont une pente naturelle, ne retenant pas l'eau ; l'accès en est facile, puisqu'ils sont traversés dans tout leur parcours par un chemin d'intérêt commun, débouchant sur la route impériale.

Les cultures demandent aussi moins de travail et d'engrais, les pâturages et les fourrages sont plus abondants et aussi plus nutritifs, les récoltes nécessairement plus certaines.

La division des parcelles varie de 3 à 4 hectares, renfermés de fossés et de haies vives. Un cinquième des terres arables est employé annuellement par des choux, des navets. Une quantité semblable en fourrages verts, vesceaux, maïs, blé noir, pour engraisser et nourrir les animaux. Même quantité en guéret (betteraves et pommes de terre), dans la proportion d'un hectare. Enfin les deux cinquièmes en céréales d'automne, froment et avoine d'hiver, dans moitié desquels on sème du trèfle pour fourrage sec et de la minette pour pâturages.

Toutes les cultures en général, moins en planches qu'en sillons, sont bien faites, et fumées convenablement avec le fumier des étables, mélangé de terre et de chaux.

Les instruments aratoires en état, à l'usage du pays, sont en nombre suffisant.

Les récoltes en céréales, bonnes pour l'année, sont coupées à la faucille et battues par une machine à manège, système Renault et Lotz, de Nantes, appartenant à Bibard.

Les fumiers de la ferme suffisent à son entretien, puisqu'il n'en est acheté d'aucun genre.

Le rendement des prés naturels est de 4,500 kil. à l'hectare, soit pour 6 hectares 27,000 kil. ; celui des prés artificiels, dans la même proportion : trèfle 4 hectares, luzerne 1 h., soit pour 5 hectares 22,500 kil. ; au total 49,500 kil. de fourrages secs employés à nourrir et à engraisser :

6 bœufs de travail ;
10 autres, de 2, 3 et 4 ans ;
5 mères vaches laitières ;
6 veaux de lait ;
7 taureaux et taurices d'un an ;
1 jument ;
1 pouliche de 3 ans ;
25 moutons représentant deux têtes de gros bétail.

En tout 38 têtes, dont 8 sont engraisées par an et remplacées ; ce nombre ne varie pas. 34 ont été élevées dans la ferme.

Indépendamment des terres du Bourneau, Bibard exploite aussi 3 hectares qui lui appartiennent, ce qui donne 38 têtes de gros bétail pour 44 hectares.

Le personnel de l'exploitation comprend : Bibard et sa femme, trois grands domestiques, une servante, leur jeune fils pour pâtre. Au total, sept personnes toute l'année, sans y comprendre les journaliers en temps opportun.

La ferme du Bourneau est dirigée et cultivée à l'instar du plus grand nombre des exploitations du canton de Vihiers.

Quant aux trois autres concurrents, leur mode de direction et de culture est également dans de bonnes conditions ; ils ne peuvent que gagner à y persévérer.

Les délégués leur recommandent, ainsi qu'à tous leurs collègues en général, d'apporter plus de soins à élever de meilleurs taureaux reproducteurs, car ils ont le regret de faire connaître que tous ceux qu'ils ont vus laissent beaucoup à désirer.

Les formes à fumier sont aussi trop exposées aux ardeurs du soleil, et le jus qui s'en perd devrait être mieux utilisé.

Les délégués désireraient qu'à l'avenir l'on pût constater dans chaque ferme, partout où le sol le permet, une plus grande quantité de terre en luzerne, en racines pour l'engraisement d'hiver, telles que betteraves, globe jaune, rutabaga ou navet de Suède. Les choux, sans contredit, sont une richesse de nourriture et une source d'engrais Lien appréciables ; mais une seule nuit de gelée ou de verglas, expose les agriculteurs à de grandes pertes et à de sérieux embarras. Les instruments aratoires perfectionnés offriraient également de grands avantages en présence de la rareté des bras.

CONCLUSIONS. — En conséquence des détails énoncés dans leur rapport, les délégués du Comice ayant reconnu que François Turpault et René Bibard remplissaient les conditions exigées par le programme arrêté en assemblée générale, le 3 juillet dernier, ont décerné la prime de deux cents francs et la médaille d'honneur en vermeil, à François Turpault, fermier à la Simonière, commune de St-Paul-du-Bois, et la prime de cinquante francs et la médaille d'honneur en argent, à René Bibard, fermier au Bourneau, commune de St-Hilaire-du-Bois.

Le pays était dimanche en fête. Nous venons de parler des réjouissances de Nueil ; celles de Saint-Florent étaient également fort brillantes. Le programme a été dépassé. Les jeux ont été plus variés qu'on ne l'avait annoncé.

Ainsi qu'il avait été facile de le prévoir, les promeneurs, venus de toutes les directions, ont afflué dans ce pittoresque bourg, si coquettement assis sur la pente et au pied du coteau que baigne le Thouet.

Un brillant feu d'artifice, qui fait honneur à M. Durand, armurier à Saumur, et l'illumination, ont retenu les étrangers à Saint-Florent jusqu'à une heure assez avancée de la soirée.

MM. les commissaires, Poitou, Hütt et Vinot ont été unanimement félicités pour leur succès de la journée, et nous espérons qu'ils continueront une œuvre si bien commencée, due à leur initiative et à leur persévérance.

M. Bruas vient d'adresser aux électeurs du canton nord-est de Saumur la circulaire suivante :

« Messieurs et chers concitoyens.
» Vous aurez à nommer, le 12 septembre, un conseiller général en remplacement de l'honorable M. Courtiller, démissionnaire. Depuis 20 ans, par des élections successives à peu près unanimes, j'ai l'honneur de vous représenter au conseil d'arrondissement. Permettez-moi de me faire un titre, pour solliciter vos suffrages, de cette sympathie persévérante que vous m'avez témoignée. Né dans le canton, auquel me rattachent tous mes souvenirs de famille, initié depuis longtemps par les travaux du conseil d'arrondissement à ses affaires et à ses besoins, animé pour chacune des communes qui le composent d'un dévouement égal, je crois pouvoir vous demander la continuation de votre confiance.

» Je mets au service du canton, avec un zèle actif pour ses intérêts, l'expérience que j'ai pu acquérir, tant dans l'exercice du mandat dont vous m'avez honoré que dans les diverses fonctions publiques et gratuites dont j'ai été revêtu depuis plus de 30 années.

Ch. BRUAS,
» Maire de Brain-sur-Allonnès, membre et président actuel du conseil d'arrondissement, ancien président du tribunal de commerce de Saumur. »

On lit dans l'Intérêt public, de Cholet :
Une dizaine d'individus, dénoncés par Beynier, que la cour d'assises de Maine-et-Loire vient de condamner à 8 ans de travaux forcés, pour vols de nuit et en réunion, sont en ce moment écroués à la maison d'arrêt de Cholet, à la porte de laquelle on a jugé prudent de placer un factionnaire.

La population a été vivement émue à la nouvelle de ces arrestations, qui lui donnent la mesure des dangers auxquels pouvait l'ex-

poser une bande aussi considérable de malfaiteurs.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

AVIS.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Poitiers à Saumur, qui n'ont pas encore opéré le versement du premier quart de leur souscription, sont instamment priés de faire ce versement entre les mains des personnes chez lesquelles ils ont souscrit, pour éviter tout retard dans la constitution de la société.

VILLE DE SAUMUR.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Vu les lois des 16-24 août 1790 et 18 juillet 1837;

Vu l'art. 142 du décret du 13 octobre 1863, portant règlement sur le service dans les places de guerre et villes de garnison;

Vu les art. 471, paragraphe 15, et 474 du Code pénal,

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Il est interdit, soit aux piétons, soit

aux voitures, de couper une troupe marchant en armes dans l'intérieur de la place, c'est-à-dire dans toutes les rues, quai, places et voies publiques.

Art. 2. Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 1^{er} septembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué

faisant fonctions de Maire,

Signé : LECOY.

Vu :

Le Sous-Préfet,

Signé : V^o O'NEILL DE TYRONE.

Vu par nous, Préfet de Maine-et-Loire,

Angers, le 4 septembre 1869.

Le Conseiller de préfecture délégué,

Signé : MONTAUBIN.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Les ministres se sont réunis hier matin en conseil, au palais de Saint-Cloud.

La délibération, qui a duré une heure et demie, a eu lieu sous la présidence de l'Empereur.

A la suite du conseil, Sa Majesté a signé divers décrets et s'est entretenue longuement avec plusieurs des ministres.

Dans l'après-midi, l'Empereur a reçu successivement les visites de MM. Rouher, Delangle, Conti, Pietri, Nigra, du maréchal Bazaine, du maréchal Canrobert et du général Fleury.

On annonce pour aujourd'hui jeudi la promulgation du sénatus-consulte.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

BULLETIN FINANCIER.

La baisse a fait encore de nouveaux progrès et les cours ont bien de la peine à prendre quelque consistance. C'est notre Bourse qui a donné le signal de la retraite et elle subit aujourd'hui les conséquences de la mauvaise situation qu'elle s'était faite. On a dit avec raison que la spéculation avait exagéré ses achats ici; on est à se demander si elle ne les a pas plus exagérés encore dans toute l'Allemagne. C'est maintenant la baisse des places étrangères qui pèse sur notre marché. Dans cette situation, les Lombards et les Autrichiens

qui s'échangent entre les bourses allemandes et celle de Paris, devaient être les plus cruellement frappés. Les premiers sont descendus au-dessous de 525, et les seconds au-dessous de 800.

La rente française se tient à 71.40; c'était un cours magnifique il y a deux mois; pourquoi l'avoir poussée immodérément sur celui de 74? L'Italien est à 54.

La Société générale perd le cours de 600, pour le reprendre cependant. La banque ottomane est offerte; elle se traite principalement sur le marché des banquiers, qui, très-engagé à la hausse, n'a traversé que difficilement la liquidation.

Le Suez est au-dessous du pair; les obligations sont à 423.

Quand aurons-nous une situation meilleure et plus franche? Lorsque les détenteurs de numéraire, dégagés de toute préoccupation intérieure et extérieure, rechercheront les titres de rente disponibles, leur valeur de prédilection; lorsqu'ils viendront sur le marché, ce sera vraiment alors le commencement de la hausse, d'une hausse réelle, basée sur la valeur et la rareté du titre.

P.-S. — Un mouvement rétrograde inattendu, plus fort que celui que nous avons vu la semaine dernière, vient de frapper toutes les valeurs. — L. Gérard.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 19 septembre 1869, à midi, en l'étude dudit notaire, d'une Maison, sise à Saumur, rue St Nicolas, n° 54, dépendant de la succession de M^{me} Mignon.

Mise à prix. 7,000 fr.

L'adjudication sera prononcée sur une seule enchère. (363)

MAISON,

CAFÉ ET RESTAURANT BEUROI

Place du Roi René, à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur.

S'adresser à M. BEUROI. (357)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le samedi 11 septembre 1869, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Tourneux-Bontemps, marchand grainetier et épicerie à Saumur, place de la Bilinge, à la vente publique aux enchères du mobilier et des marchandises lui appartenant.

Il sera vendu :

Environ 25 hectolitres d'avoine, quantité de noix, graines de lin, de navets, vesceau, fèves, baricots et autres grainages; épicerie, bascule, balances, sacs vides, décalitres, mesures en étain, comptoirs, rayons, casiers; une belle armoire, glaces, tables, chaises, linge et effets, appareil à gaz, bouteilles et fûts vides, batterie de cuisine et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

Immédiatement,

UNE PORTION DE MAISON

A Saumur.

Composée de deux pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au deuxième étage, cave, mansardes et grenier.

On pourrait aménager ces pièces pour louer en garni.

Loyer demandé : 350 francs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire.

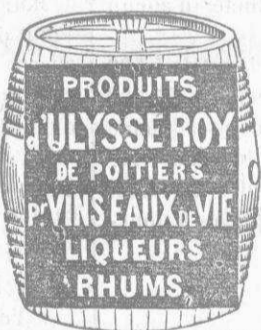
A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M^e LE BLAYE, notaire.



GLUTEN-VÉRON Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

REILLANT, dentiste, qui de Linoges, 157, à Saumur. — Cabinet des familles, pour opérations et pose de dents artificielles.

A VENDRE D'OCCASION,

BOUTEILLES VIDES.

S'adresser au bureau du journal.

ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, exposeur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE PORTION DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

Une maison de commerce demande un homme d'une trentaine d'années et un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

On demande un jeune homme au courant des affaires, pour la vente de la mercerie et bonneterie en gros.

S'adresser chez M^{rs} LEMESLE ET BRETONNEAU, à Tours. (361)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES Guérison radicale

Plus de Bandages ni Pessaires Méthode de P^{re} Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignat-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P^{re} Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbiers (Vendée).

DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES

15, rue Saint-Jean, à Saumur.

M. NORMANDINE, pharmacien, eu égard à la consommation toujours croissante des Eaux minérales naturelles, vient d'établir un dépôt en face de chez lui, où l'on trouvera les Eaux les plus usitées. (356)

BOURSE DE PARIS.

| RENTES ET ACTIONS au comptant. | BOURSE DU 7 SEPTEMBRE. | | | BOURSE DU 8 SEPTEMBRE. | | |
|---|------------------------|---------|---------|------------------------|---------|---------|
| | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. | Dernier cours. | Hausse. | Baisse. |
| 3 pour cent 1862. | 70 65 | » 75 | » » | 69 35 | » » | » 30 |
| 4 1/2 pour cent 1852. | 101 | » » | » » | 101 | » » | » » |
| Obligations du Trésor. | 490 | » » | » » | 490 | » » | » » |
| Banque de France. | 2850 | » » | » 5 | 2830 | » » | » 20 |
| Crédit Foncier (estamp.). | 1645 | » 40 | » » | 1635 | » 10 | » » |
| Crédit Foncier colonial. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Crédit Agricole. | 610 | » » | » 20 | 620 | » 10 | » » |
| Crédit industriel. | 650 | » » | » 2 50 | 647 50 | » » | » 2 50 |
| Crédit Mobilier (estamp.). | 215 | » 22 50 | » » | 215 | » » | » » |
| Comptoir d'esc. de Paris. | 690 | » 20 | » » | 675 | » » | » 15 |
| Orléans (estampillé). | 952 50 | » 25 | » » | 950 | » » | » 2 50 |
| Orléans, nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord (actions anciennes). | 1077 50 | » 12 50 | » » | 1062 50 | » » | » 15 |
| Est. | 585 | » 2 50 | » » | 585 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 965 | » 25 | » » | 960 | » » | » 5 |
| Lyon nouveau. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Midi. | 602 50 | » 5 | » » | 605 | » 2 50 | » » |
| Ouest. | 590 | » » | » 10 | 597 50 | » 7 50 | » » |
| C ^e Parisienne du Gaz. | 1535 | » » | » 15 | 1555 | » 20 | » » |
| Canal de Suez. | 465 | » 40 | » » | 552 50 | » » | » 12 50 |
| Transatlantiques. | 270 | » 12 50 | » » | 270 | » » | » » |
| Emprunt italien 5 0/0. | 52 | » » | » » | 51 25 | » » | » 75 |
| Autrichiens. | 747 50 | » 53 75 | » » | 735 | » » | » 12 50 |
| Sud-Autrich.-Lombards. | 510 | » 40 | » » | 490 | » » | » 20 |
| Victor-Emmanuel. | 53 | » 8 | » » | 54 | » 1 | » » |
| Romains. | 50 | » » | » 1 | 50 | » » | » » |
| Crédit Mobilier Espagnol. | 250 | » » | » » | 262 50 | » 12 50 | » » |
| Saragosse. | » » | » » | » » | 68 | » » | » » |
| Séville-Xérés-Séville. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Nord-Espagne. | » » | » » | » » | » » | » » | » » |
| Compagnie immobilière. | » » | » » | » » | 85 | » » | » » |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

| | | | | | | |
|----------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| Nord. | 337 | » » | » » | 340 | » » | » » |
| Orléans. | 328 | » » | » » | 329 | » » | » » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. | 324 | » » | » » | 327 | » » | » » |
| Ouest. | 324 | » » | » » | 325 | » » | » » |
| Midi. | 325 | » » | » » | 323 | » » | » » |
| Est. | 330 | » » | » » | 329 | » » | » » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Le Journal financier L'UNION DES ACTIONNAIRES (Troisième Année)

LE SEUL paraissant DEUX FOIS par semaine LES MARDIS et les VENDREDIS

Donne le premier les nouvelles financières, la sténographie des assemblées générales, le cours et surtout la comparaison raisonnée des valeurs cotées et non cotées, avec leur revenu, leurs garanties, leur avenir, en un mot, les renseignements les plus complets.

Publie le premier les Listes officielles des Tirages et le prix courant des valeurs à lots.

Discute toutes les Emissions, indique les arbitrages les plus avantageux, et explique les meilleures opérations à terme ou au comptant.

ABONNEMENTS : Un an, 10 fr. — Six mois, 5 fr. (Le même pour toute la France). Un numéro : 20 centimes

BUREAUX : 18, Chaussée-d'Antin, Paris

Envoi gratuit, à titre d'essai, pendant un mois, sur demande adressée au Directeur

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT : Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.